



Mal parler de mon école

Par huitreshuitres

Désolée, je ne sais pas trop comment catégoriser ma situation.

En tout cas, je suis actuellement dans une école supérieure publique dont je ne pense pas beaucoup de bien. J'aimerais pouvoir diffuser mes opinions sur la pédagogie et l'administration actuelles sans recourir à des mensonges ni des injures bien sûr, afin de peut-être contribuer à diminuer son prestige public que j'estime non-mérité. Mon but serait plus ou moins de conseiller aux jeunes qui auraient les mêmes aspirations que moi de ne pas candidater. Il me reste encore deux années d'étude. Pourrais-je faire l'objet d'embrouilles légales par l'école si je le fais, et comment puis-je me protéger au cas où ils menaceraient ma scolarité ou l'obtention de mon diplôme?

Merci

Par jodelariege

bonsoir

juli1 vous n'avez pas posé de question sur machin chose car vous travaillez pour machin chose sous les pseudonymes de juli1 et 4 ,rompain ,droit10, estime1 psdeudp.... on attend les prochains pseudos...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dénigrer votre école alors que vous y continuez vos études c'est un peu "cracher dans la soupe" !

Et légalement c'est contestable, à moins d'avoir des preuves tangibles des reproches que vous voulez exprimer.

Le dénigrement est puni par la loi et des représailles sont possibles contre vous (et s'ils sont malins vous ne pourrez rien prouver).

Attendez d'avoir votre diplôme pour satisfaire vos envies de publications... Voyez aussi quelle crédibilité vous pouvez espérer..